

LE DOSSIER

- Spécial Budget 2026

Résultats des élections

Vos nouveaux élus

Agenda



Com' esparre médoc

N°62 # Magazine municipal d'informations / Avril-Mai 2026 #



RÉSULTATS
DES ÉLECTIONS



VIE
MUNICIPALE



BUDGET
2026

SOMMAIRE

- # 2 Agenda
- # 3 Édito de M. le Maire
- # 3 Résultats des élections municipale & communautaire
- # 4 Dossier Spécial Budget 2026 (1/3)
- # 5 Dossier Spécial Budget 2026 (2/3)
- # 6 Dossier Spécial Budget 2026 (3/3)
- # 7 Tribune libre
- # 8 Vos nouveaux élus

PRATIQUE

Centre Communal d'Actions Sociales (CCAS)
05 56 73 21 00 - Choix 2

Police Pluricommunale
05 56 73 21 06

Communauté de Communes
Médoc Cœur de Presqu'île
05 56 41 66 60

Clinique Mutualiste de Lesparre-Médoc
05 56 73 10 00

SAMU 15

Gendarmerie
17 ou 05 56 73 46 70

Pompiers
18 ou 05 56 73 40 11

APPLICATION MOBILE

L'AFFICHEUR DE POCHE

Retrouvez toute l'actualité de votre ville sur CentoAccess

INFORMEZ
ALERTEZ
IMPLIQUEZ

TÉLÉCHARGEZ MAINTENANT

ANDROID IOS



Lien Android



Lien iOS

AGENDA

**Concert & Tapas
"Leyeli"**

CALM
22/05
19h30

Concert gratuit - Tapas payantes

PITITES SCÈNES

Informations : CALM - 06 18 56 43 01 / lecalm33340@gmail.com

2026

Entrée gratuite

M.E.H.
Karaté Hand
Archers Culture
Tennis de table Tir laser
Athlétisme Judo
Maquillage Echecs

Samedi 30 mai
Plaine des Sports de 10h à 18h

Tous unis par le Sport,
Lesparre fête l'Europe.

Concert Restauration Vidéo grenier
Animations gratuites

Médoc Cœur de Presqu'île

Fête de la Musique

Samedi 20 juin - Au CALM

Première partie
19h : Concert des chorales
des collèges Notre-Dame et
Saint-Jean.
20h : Concert de l'atelier
"chant ado" du CALM.

Deuxième partie
21h-22h30 :
Fanfare "Manguidem
Taf Taf"

Concerts gratuits, Buvette & foodtrucks payants.

Informations :
CALM - 06 18 56 43 01
lecalm33340@gmail.com

édito



Chères lesparraïnes, chers lesparraïns,

En me renouvelant votre confiance lors des dernières élections municipales, vous m'avez profondément honoré. Cette réélection, je la reçois avec gratitude, mais aussi avec un sens accru des responsabilités. Être votre Maire, c'est d'abord être à votre écoute, comprendre vos attentes et agir avec détermination pour améliorer notre cadre de vie.

Vous avez également reconnu le travail réalisé depuis 2008 par les différentes équipes municipales en nous élisant à plus de 60% des suffrages. Certes, nous avons pu constater un taux d'abstention de 41%, mais bien en dessous du taux national voire de villes environnantes ! Lesparre est une ville en pleine expansion, quoique certains en disent ! Une ville désendettée, qui permettra des projets d'envergure sur les années à venir. Enfin le résultat des élections nous aura permis, à la majorité, d'obtenir un poste de plus et à l'opposition un de moins par rapport au dernier mandat, pour siéger lors des conseils municipaux.

Je mesure également l'importance de la mission que mes collègues élus des communes de notre Communauté de communes m'ont confiée en m'élisant Président. Ce nouveau rôle dépasse les frontières de notre seule commune : il nous invite à penser plus largement, à coopérer davantage avec nos voisins et à construire ensemble un territoire cohérent, dynamique et solidaire.

Dans un contexte parfois incertain, notre cap reste clair : renforcer les services de proximité, soutenir l'activité économique locale, préserver notre environnement et accompagner chaque génération, des plus jeunes aux aînés. Nous continuerons à investir dans des projets concrets, utiles au quotidien, tout en préparant l'avenir avec ambition et pragmatisme.

La réussite de ces projets reposera sur un esprit collectif. Je crois profondément en la force du dialogue, de la participation citoyenne et de l'engagement de chacun. C'est ensemble que nous pourrons relever les défis qui se présentent à nous.

Je tiens enfin à saluer l'ensemble des élus, des agents municipaux et intercommunaux, ainsi que les bénévoles associatifs, dont le travail et le dévouement sont essentiels à la vitalité de notre territoire.

Soyez assurés de mon engagement total, au service de l'intérêt général.
Avec toute ma considération,

Bernard GUIRAUD, maire de Lesparre
Président de la communauté de communes Médoc Cœur de Presqu'île

ÉLECTION MUNICIPALE

Taux de participation : 58,71%

15 MARS 2026

RÉSULTATS

ÉLUS AU
PREMIER TOUR

LA LISTE PLURIELLE LESPARRE 2026

Conduite par
M. Bernard GUIRAUD
Nuance : LDIV **1 440**
voix

34,83 %
des inscrits

61,30 %
des exprimés

24
sièges au
conseil municipal

6
sièges au
conseil communautaire

PROTÉGEONS ET DYNAMISONS LESPARRE

Conduite par
Mme Valérie CHAPOU
Nuance : LRN **909**
voix

21,99 %
des inscrits

38,70 %
des exprimés

5
sièges au
conseil municipal

1
siège au
conseil communautaire

Bernard Guiraud, maire de Lesparre-Médoc, a également été élu président de la Communauté de Communes (CDC) Médoc Cœur de Presqu'île (43 votants, 38 pour, 5 blancs) le 17 avril 2026 à Saint-Estèphe.

Le contexte budgétaire

En cette année de renouvellement des instances municipales, le Budget Primitif 2026 représente un budget de transition, initiant la politique budgétaire souhaitée par le conseil municipal nouvellement élu. Il répond aux préoccupations de la population lesparrairie, tout en intégrant le contexte économique international et national, les orientations définies par le Gouvernement dans le cadre de la Loi de Finances pour 2026, ainsi que la situation financière locale.

Les choix budgétaires ambitieux opérés par la municipalité 2020-2026 ont garanti la santé financière de la Ville, ont permis et vont permettre le développement de nouvelles politiques publiques et de nouveaux projets sur le territoire lesparrairie. Il est opportun de rappeler que Lesparre Médoc, ville Sous-Préfecture du territoire, ville de centralité, consacre près de 25% de son budget communal, tant en investissement qu'en fonctionnement, à ces charges territoriales.

Le conseil municipal s'est réuni LE JEUDI 23 AVRIL 2026 pour voter le budget primitif de la commune. Les débats ont donné lieu à de vifs échanges entre la majorité et l'opposition. Le budget a toutefois été adopté à la majorité (5 votes contre et 0 abstention).



Le Budget Primitif 2026 repose sur trois orientations majeures :

- **Maîtrise des dépenses de fonctionnement,**
- **Maintien du niveau d'investissement sans recours à l'emprunt,**
- **Stabilité de la fiscalité locale.**

Il permet de répondre aux besoins quotidiens des citoyens tout en préparant l'avenir du territoire, dans un cadre financier équilibré et durable.

Budget Commune 2026 : Les grands équilibres budgétaires

Pour 2026, le Budget Primitif de la commune de Lesparre-Médoc s'élève à 9 995 000 €, répartis comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	8 090 000 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	1 905 000 €

Il respecte strictement l'obligation d'équilibre et intègre les résultats excédentaires de l'exercice 2025, témoignant d'une gestion financière saine. Il présente une structure équilibrée avec :

- 81 % consacrés au fonctionnement,
- 19 % à l'investissement.

L'évolution par rapport à 2025 s'explique principalement par la reprise des excédents de l'exercice précédent, à savoir **1 013 997,66 €** en fonctionnement et **277 605,76 €** en investissement, et ce, sans augmentation de la fiscalité ni recours à l'emprunt.

Section de fonctionnement :

Dépenses :

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à **6,87 M€**. Elles se répartissent principalement comme suit :

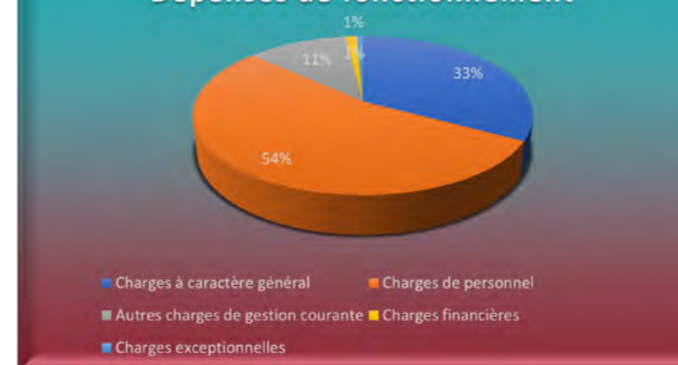
- **Charges de personnel : 3,7 M€ (53,8 %)** - Ce niveau est conforme à la structure d'une commune assurant un large éventail de services de proximité.

Ces charges, conformément aux orientations budgétaires, intègrent la décision gouvernementale relative à l'augmentation du taux des cotisations patronales CNRACL, au 1er janvier 2026, de 3 points, passant de 34,65 % à 37,65 %. Est aussi intégré le traditionnel Glissement Vieillesse Technicité ainsi que le recrutement d'au moins un nouvel agent de police municipal renforçant le service.

- **Charges à caractère général : 2,26 M€** - Elles regroupent notamment les dépenses d'énergie, d'entretien, de fournitures et d'assurances de l'ensemble des services communaux. Ces charges connaissent une progression liée au contexte économique, mais restent globalement maîtrisées.

- **Subventions et contributions : 780 000 €**, dont 397 135 € pour les associations et le CCAS contribuant à la cohésion sociale et au dynamisme local.

Dépenses de fonctionnement



Recettes :

Les recettes réelles de fonctionnement atteignent **7,05 M€**, auxquelles s'ajoute un excédent reporté de 1,01 M€. Elles reposent principalement sur :

- **Fiscalité locale : 3,92 M€** qui demeurent la première ressource de la commune. Le produit fiscal évolue légèrement sous l'effet de la revalorisation des bases, sans augmentation des taux d'imposition. Il convient de préciser que ce poste « Fiscalité locale » intègre également les recettes liées aux droits de mutation sur la vente des biens immobiliers ainsi que la taxe dite « Accise sur l'électricité ».

- **Dotations de l'État : 1,86 M€** constituent la seconde source de financement et connaissent une évolution favorable, notamment grâce au mécanisme de péréquation. Ce mécanisme financier, mis en place par l'État, permet de corriger les inégalités entre les collectivités territoriales par la redistribution d'une partie des moyens financiers des collectivités les plus riches aux territoires les moins favorisés.

- **Produits des services : 618 000 €**

L'ensemble de ces éléments permet de dégager une capacité d'autofinancement élevée, de l'ordre de **1,19 M€**. Cet excédent constitue un indicateur clé de la solidité financière de la commune et joue un rôle déterminant dans le financement des investissements.

Frais de représentation du Maire

L'article L. 2123-19 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le Maire peut percevoir une indemnité pour frais de représentation.

Celle-ci est votée par le conseil municipal, sur les ressources ordinaires de la commune qui en décide le montant.

L'objet de cette indemnité est de couvrir les dépenses supportées par le Maire à l'occasion de l'exercice de ses fonctions, dans l'intérêt de la commune (frais de déplacements).

Les frais de représentation du Maire sont pris en charge, dans la limite d'une enveloppe annuelle maximale de **2 000 €**. Ils seront remboursés sur présentation de justificatifs correspondants.

Section d'investissement :

La section d'investissement s'élève à **1,905 M€** et finance des dépenses structurantes.

Les nouvelles dépenses d'équipement s'établissent à **820 000 €**. Elles concernent notamment :

- Le renouvellement de matériels techniques roulants ;
- Le remplacement de véhicules techniques usagés ;
- Un programme de voirie 2026 ;
- La révision générale du Plan Local d'Urbanisme ;
- Acquisition d'un terrain bâti – Rue des Alineys ;

Le remboursement du capital de la dette, qui constitue une dépense obligatoire, se porte à **567 000 €**.

Le financement de ces dépenses repose majoritairement sur l'autofinancement (64 % des ressources), complété par des subventions étatiques, le FCTVA et l'excédent de fonctionnement capitalisé.

Cette structuration de recettes limite fortement le recours à l'emprunt.

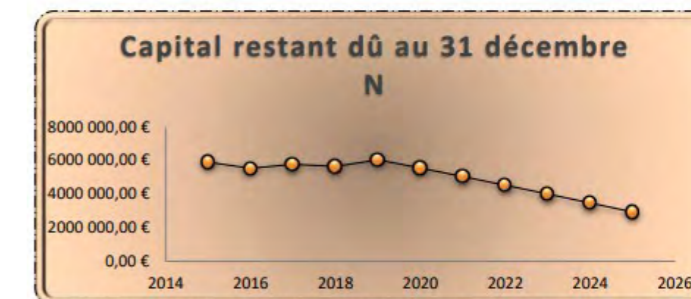
Situation de la dette

L'encours de la dette s'élève à **2,93 M€**, soit 491 € par habitant. Le montant de l'annuité, pour 2026, s'élève à 624 144,20 €.

L'état de la dette présente ainsi plusieurs caractéristiques positives telles que :

- Une diminution régulière de l'annuité ;
- Une absence de nouvel emprunt en 2026 ;
- Une structure à taux fixe, sans risque financier ;

Cette situation traduit une gestion prudente et sécurisée.





Subventions à diverses associations et au CCAS

Attribution de subventions 2026 aux associations :

Seize associations bénéficient d'un montant global de **82 135 €** avec une réserve de **7865 €**.

Ces subventions de fonctionnement à divers organismes ou associations, sont attribuées pour favoriser leur intervention dans les domaines culturel, festif, sportif ou social.

Autres attributions :

- LOGEA pour son activité de gestion sociale et médico-sociale de la Villa Louise Michel : **30 000 €**.
- SAM Omnisports : la subvention ordinaire est d'un montant de **45 000 €**.
- CCAS bénéficie d'un montant de **240 000 €**. Il est à noter que ce montant intègre l'avance de 40 000 € accordée au CCAS par délibération du 16 décembre 2025. La somme restant à mandater s'élèvera donc à 200 000 €.

Organismes	Montant budgété en 2025	Montant budgété en 2026
18 associations (dont Logea et SAM) Réserve disponible de 7 865 €	170 000 €	165 000 €
Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)	240 000 €	240 000 €



Vote des taux 2026 des taxes locales

Le conseil municipal du 9 avril a reconduit à l'unanimité les taxes locales de 2025 :



BON À SAVOIR : NOUVEAUTÉ DU MANDAT

Ce numéro, destiné aux urgences techniques sur la voie publique, à disposition des administrés, ne remplace en aucun cas les services de secours (15, 17, 18).



Numéro d'urgences techniques de la mairie
24h/24 - 7j/7

06 35 30 40 27

Conformément aux dispositions de l'article L2121-27-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, nous publions un espace réservé à l'expression des différents groupes politiques représentés au Conseil Municipal.



Groupe de la majorité : La liste plurielle Lesparre 2026

Suppression de classes sur nos écoles élémentaires

Le 2 avril 2026, enseignants, parents d'élèves, syndicats et élus se sont mobilisés devant la sous-préfecture pour protester contre une dizaine de fermetures de classes qu'ils jugeaient injustes ou non justifiées et préjudiciables pour l'avenir des élèves, sur l'ensemble du Médoc. Ce mouvement est intervenu lors de la publication des décisions de l'Education Nationale (EN), relatives aux suppressions de postes de notre secteur.

L'absence remarquée des représentants de notre municipalité lors de ce rassemblement a pu susciter une incompréhension de la part des participants et être vécue comme un manque de soutien sur un sujet sensible et essentiel de la vie de notre commune.

Pour Lesparre, la perspective de deux fermetures de classes a été avancée par l'EN, au regard de la baisse des effectifs et des réorganisations éventuelles possibles sur les écoles élémentaires. Avant que le verdict ne frappe les deux classes, la municipalité a pu échanger de manière constructive avec l'Inspecteur de l'EN, exposer des arguments particuliers ne reposant pas seulement sur un calcul basique d'effectifs, considérant une situation particulière touchant une des deux écoles. A l'issue, l'EN a reconsidéré sa position initiale. Une seule fermeture sera effective sur l'école Maurice Baugency : une seule classe de CP sera donc ouverte à la rentrée prochaine, avec un effectif de 15 élèves maximum, sous réserve de modifications qui viendraient en changer la donne...

Même si la ville se félicite de cette avancée, elle reste attentive et vigilante sur le fonctionnement de ses écoles publiques. En allouant des moyens conséquents, en regard des effectifs, l'apprentissage des fondamentaux et les conditions de vie au sein de nos établissements restent sa priorité.

Au niveau national, la démographie est en berne. Il faudra une dizaine d'années pour un retour à la normale à condition que la pyramide des âges, actuellement en décroissance, s'inverse. Selon l'Etat, en 2035, il manquerait à l'appel 1,68 million d'élèves, tous niveaux confondus. Devant cette situation, le maintien des classes dans les années à venir restera une préoccupation majeure pour la municipalité.

Les dépôts sauvages vont obliger la municipalité à sévir

La recrudescence des dépôts sauvages est une autre préoccupation de la majorité. Ils se multiplient aussi bien dans les passes communales qu'en plein centre-ville et parfois au pied des containers du Smicotom. Pourtant l'arrêté municipal n°2011/A/120 interdit formellement de déposer des sacs d'ordures, encombrants, gravats ou déchets verts sur l'espace public. Ils constituent, selon le code de l'Environnement, une infraction et peuvent entraîner un procès-verbal et des sanctions, dès lors que les contrevenants sont identifiés. Les administrés sont donc invités à utiliser la déchetterie ou faire appel au service des encombrants. Une collecte a lieu chaque mois sur inscription préalable et obligatoire en mairie. Les objets doivent être déposés devant l'habitation entre 18 h la veille et 6 h le jour même. Certains concitoyens ne respectent pas cette règle obligeant le service propreté à intervenir en dehors du jour de collecte. Devant l'amplification de ces dépôts illégaux, le maire envisage de demander au conseil municipal de délibérer pour instaurer une amende pouvant aller jusqu'à 1500 €, comme la loi l'y autorise.



Groupe d'opposition : Lesparre l'avenir autrement

Lors du dernier conseil municipal, le groupe Lesparre l'avenir autrement a rappelé que Lesparre-Médoc affiche un taux de taxe foncière sur le bâti d'environ 41% ce qui place la commune parmi les plus fiscalisées du Médoc. Cela se traduit concrètement par plusieurs centaines d'euros supplémentaires par an pour les propriétaires.

Lesparre l'avenir autrement groupe d'opposition du conseil municipal de votre ville vous propose des rendez-vous pour toute demande, toute suggestion ou information :

Contact téléphonique 0689484477

Mail lesparre.lavenir@gmail.com

FB Lesparre l Avenir Autrement

Le maire : Bernard Guiraud
Entouré de son équipe
composée de 6 adjoint(e)s...



... et de 17 conseillers municipaux de la majorité.



Le groupe d'opposition est composé de 5 conseillers municipaux

